

Acteurs du dialogue social
dans l'artisanat



cpria
Pays de la Loire

Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat

La cpria, c'est quoi ?



HISTORIQUE ET RÔLE DE LA CPRIA

L'Union Professionnelle Artisanale, aujourd'hui Union des Entreprises de Proximité (U2P) et les organisations syndicales de salariés signataires de **l'accord du 12 décembre 2001** sur le « développement du dialogue social dans l'artisanat », ont mis en place un dispositif innovant : les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA).

Composées à part égale de représentants de l'U2P et de représentants des organisations syndicales de salariés, ces commissions permettent d'organiser le dialogue social pour les entreprises artisanales.

L'objectif ? Permettre aux employeurs et à leurs salariés de disposer, au niveau territorial, d'une instance dédiée de dialogue et d'échanges.

Rôles et missions de la CPRIA

Informier sur la réglementation et les questions liées à l'emploi

Développer l'accès aux activités sociales, sportives et culturelles

Favoriser l'accès à l'emploi et promouvoir les métiers de l'artisanat

De nombreuses informations sont disponibles sur le **site internet de la CPRIA des Pays de la Loire** : réglementations et aides aux entreprises et demandeurs d'emploi...

Sont présentés entre autres les dispositifs CEP, le parcours emploi tutorat du Conseil Régional, le dispositif TPME, ou encore le livret d'accueil pour faciliter le processus d'intégration d'un nouveau salarié, etc.

Plus d'infos : evoluons-ensemble.com

PROXIMEO

Proximeo propose de nombreuses offres avantageuses (chèques vacances, culture, voyages, sports, loisirs). Accessible aux artisans et aux salariés.



Inscription gratuite et infos complémentaires : proximeo-france.fr

La Commission Paritaire veille à promouvoir l'artisanat et à développer l'attractivité de ses 250 métiers porteurs d'avenir auprès de jeunes et adultes en phase d'orientation, de reconversion ou de recherche d'emploi.



Contribuer à l'amélioration des conditions de travail (hygiène, santé et sécurité) ; encourager la diversité, la mixité et l'égalité femmes/hommes

Prévenir les conflits dans les TPE

La CPRIA informe sur l'ensemble des dispositifs de prévention, d'hygiène, santé et de sécurité en entreprise. La CPRIA des Pays de la Loire a notamment travaillé sur la création d'un outil ludique pour faciliter la tenue de l'entretien professionnel : « Entre 2 Pros ».

Toutes les infos à retrouver sur le site internet :

evoluons-ensemble.com

Cf zoom sur...
(page suivante)

Les projets et actions engagés de la CPRIA

FACT (FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL)

Ce projet a pour but d'accompagner les TPE commerciales, artisanales et libérales afin que les transitions économiques, écologiques et sociales deviennent un objet d'échanges entre le chef d'entreprise et ses salariés. L'idée est simple : 5 entreprises seront ambassadrices sur ce sujet, et 5 autres seront accompagnées pour mettre en place ces changements, le tout par un travail partagé entre le chef d'entreprise et ses salariés.

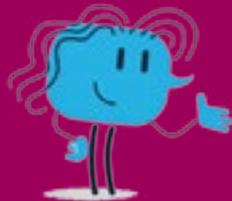
La CPRIA des Pays de la Loire sera partie prenante du projet au cours de ces 18 mois, toujours dans cette logique de dialogue social paritaire entre salarié et chef d'entreprise.

Anact

L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



Agence Délic
Partenariat de savoir



La mission de prévention des conflits de la CPRIA n'est ni de la médiation, ni de la conciliation.

Cette mission consiste à faciliter le dialogue interne pour éviter une procédure contentieuse entre un salarié et un employeur dans une entreprise de proximité.

Un binôme paritaire composé d'un référent issu du collège « salariés » et d'un référent issu du collège « employeur » intervient et rencontre, écoute et accompagne le chef d'entreprise et le salarié afin de les aider à résoudre leurs difficultés.



06 08 62 03 86



cpriapdl@orange.fr

ZOOM
SUR...

La Prévention des conflits



“

La qualité de vie au travail est essentielle aujourd'hui. C'est pourquoi, il ne faut pas laisser, au sein de nos TPE, s'installer des tensions entre un salarié et un employeur.

Nos binômes paritaires sont là pour aider à renouer le fil du dialogue.

”

Isabelle TROGER
Présidente
CPRIA Pays de la Loire

2022 : Nouvelle Présidence



Isabelle TROGER

Présidente (U2P)

Co-Gérante d'une entreprise
de menuiserie

Les Sables d'Olonne (85)



Pascal BOUVIER

Vice-Président (CGT)

Militant CGT

Angers (49)

La composition de la cpria

La Commission est composée de 40 représentants issus de deux collèges, salarié (CFDT*, CFE-CGC*, CGT*, CFCTC*, CGT-FO*) et employeur (U2P*).

Chaque organisation représentative des salariés est représentée par 3 membres titulaires et 1 membre suppléant.

Le collège employeur est représenté,

quant à lui, par 15 représentants titulaires et 5 suppléants.

* **U2P** = Union des Entreprises de Proximité

* **CFE-CGC** = Confédération Française de l'Encadrement -
Confédération Générale des Cadres

* **CFCTC** = Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

* **CFDT** = Confédération Française Démocratique du Travail

* **CGT** = Confédération Générale du Travail

* **CGT-FO** = Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Contact

CPRIA Pays de la Loire
6, rue Marcel DASSAULT
44980 Sainte-Luce sur Loire

cpriapdl@orange.fr
06 08 62 03 86
evluons-ensemble.com

